

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°971-2021-268

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2021

Sommaire

RECTORAT / Affaire juridiques

971-2021-10-04-00008 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DU 04 OCTOBRE 2021 (3 pages)

Page 3

RECTORAT

971-2021-10-04-00008

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DU 04 OCTOBRE 2021



Liberté Égalité Fraternité La Rectrice de Région Académique de GUADELOUPE Rectrice d'académie Chancelière des Universités Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Arrêté n°AC/SGA 2021-002 du 04 octobre 2021

VU Code de l'éducation, notamment ses articles L. 222-1, L. 222-2 et R. 222-13 à R. 222-36 et R. 241-18 à R.241-20;

VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques en particulier en son article 5 ;

VU le décret n°2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret en date du 29 juillet 2020 portant nomination de **Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER** en qualité de Rectrice de région académique de GUADELOUPE ;

VU le décret en date du 9 août 2021 portant nomination de **Monsieur Gérard JOCK** en qualité de Directeur Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale (DAASEN);

VU l'arrêté ministériel en date du 18 février 2019 portant nomination de **Madame Frédérique MICHAUX** en qualité d'adjointe au Secrétaire Général d'Académie, Directrice des Relations et des Ressources Humaines (DRRH);

VU l'arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et de la ministre des Outre-mer en date du 18 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur Michel SANZ** en qualité de Vice-recteur, chef du Service de l'Éducation Nationale de SAINT-BARTHELEMY et de SAINT-MARTIN, adjoint au Recteur de l'académie de la GUADELOUPE.

VU l'arrêté ministériel en date du 29 mars 2021 portant nomination de **Monsieur Dominique BERGOPSOM** en qualité de Secrétaire Général de l'Académie de la GUADELOUPE (SGA);

VU l'arrêté SG/SCI n°971-2020-212 du 23 septembre 2020 du Préfet de région GUADELOUPE, Monsieur Alexandre ROCHATTE accordant délégation de signature à Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de région académique de GUADELOUPE, rectrice d'académie, chancelière des universités, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale au titre de l'administration générale et mandat pour l'exercice du contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement.

Sur proposition du Secrétaire Général d'Académie ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Dominique BERGOPSOM**, Secrétaire Général d'Académie, à l'effet de signer toutes mesures dans le cadre de ses attributions et compétences.

Article 2: Délégation de signature est accordée à Monsieur Michel SANZ, Vice-recteur, Chef du Service de l'Éducation Nationale de SAINT-BARTHELEMY et de SAINT-MARTIN aux fins de prendre toutes mesures dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à l'exclusion des ordonnancements, des mémoires en défense, des mesures conservatoires et disciplinaires, chacun en ce qui le concerne dans la limite de ses attributions.

1

<u>Article 3</u>: Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Gérard JOCK**, Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences à l'exclusion des ordonnancements, des mémoires en défenses, des mesures conservatoires et disciplinaires, tous arrêtés, actes, décisions, correspondances concernant :

La vie scolaire de l'enseignement public des 1^{er} et 2nd degrés et de l'enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés;

Les demandes d'autorisations d'absence présentées par les professeurs des écoles.

<u>Article 4</u>: Délégation de signature est accordée aux inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré, d'une part afin de signer des ordres de missions collectifs ou individuels aux enseignants encadrant les stages de remise à niveau organisés pendant les congés scolaires au bénéfice des élèves de CM1/CM2 rencontrant des difficultés en français et en mathématiques, d'autre part afin d'élaborer les tableaux collectifs ou individuels relatifs au contrôle du service effectué, dans le ressort des circonscriptions dont ils ont la charge.

<u>Article 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Dominique BERGOPSOM** Secrétaire Général d'Académie, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article premier du présent arrêté sera exercée par :

- Madame Frédérique MICHAUX, adjointe au Secrétaire Général d'Académie, Directrice des Relations et des Ressources Humaines ;
- Monsieur Jean DUPUY, adjoint au Secrétaire Général d'Académie, Directeur du Budget et des Moyens (DBM).

Article 6: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BERGOPSOM, Secrétaire Général d'Académie de la Guadeloupe, de Madame Frédérique MICHAUX, adjointe au Secrétaire Général d'Académie, Directrice des Relations et des Ressources Humaines et de Monsieur Jean DUPUY, adjoint au Secrétaire Général d'Académie, Directeur du Budget et des Moyens, les délégations de signature qui leur sont confiées par les articles 2 et 3 du présent arrêté seront exercées, à l'exclusion des ordonnancements, des mémoires en défense, des mesures conservatoires et disciplinaires, chacun en ce qui le concerne dans la limite de ses attributions, par :

- Monsieur Norbert ABATE, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Chef du service Pensions et Validation (SPV);
- Monsieur Harry ARAMINTHE, Personnel de Direction, Délégué Régional Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DRAFPEN) ;
- Monsieur Philippe BALTIMOR, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Chef de la Division de l'Enseignement Privé (DEP) ;
- Madame Peggy BRIDE-VILOIN, Ingénieure d'études, Cheffe du Service d'Aide au Pilotage et du Contrôle de Gestion (SAPCG);
- Madame Marie-France CHOPARD, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe de la Division des Affaires Générales (DAG) ;
- Monsieur Frantz EVUORT, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Chef de la Division des Personnels Enseignants du Second degré (DPES) ;
- Madame Rosine FAVIERES, Administratrice, Attachée d'Administration Hors Classe, Directrice des Services aux Usagers (DSU);
- Madame Samantha FIATA, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe du Service de Prévention et du Suivi des Personnels (SPSP);
- Monsieur Miguel MARILLAT, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, Directeur des Systèmes d'Information (DSI);
- Mme Nelly MICHINEAU, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe du service d'aide aux EPLE (SAE);
- Madame Hélène MIRVAL, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe de la Division des Personnels d'Encadrement, Administratifs, Techniques et Sociaux et de Santé (DPEATSS);
- Madame Martine PIERRE-MARIE, Attachée d'Administration Hors Classe, Cheffe de la Division des Personnels Enseignants du Premier degré (DPEP) ;
- Madame Corinne POMMIER, Ingénieure d'études, Responsable de la cellule des achats, des marchés et du patrimoine immobilier;
- Madame Marcelle ROCHEMONT, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe de la Division de la Vie Scolaire et de l'Action Culturelle (DIVISAC);
- Monsieur Omer SAPHO, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Chef de la Division des Examens et Concours (DEC);
- Madame Rolande TARLET, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Cheffe du Service des Affaires Juridiques (SAJ);

2

<u>Article 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Frédérique MICHAUX**, adjointe au Secrétaire Général d'Académie, Directrice des Relations et des Ressources Humaines, la délégation de signature est donnée à :

Madame Simone LANCREOT, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, adjointe à la Directrice des Relations et des Ressources Humaines, dans la limite des attributions de la Direction des Relations et Ressources Humaines.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean DUPUY, adjoint au Secrétaire Général d'Académie, Directeur du Budget et des Moyens, la délégation de signature est donnée à :

Madame Karine AGELAN, Ingénieure d'études, Cheffe de Service de l'Organisation Scolaire (SOF), dans la limite des attributions du service de l'organisation scolaire ;

Madame Nadia COURTOIS, Secrétaire Administrative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe exceptionnelle, Cheffe du Service des Affaires Financières (SAF), dans la limite des attributions du service des affaires financières ;

<u>Article 9</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Harry ARAMINTHE**, Délégué Régional Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale, délégation de signature est donnée à :

Madame Karine ADON-VAINQUEUR, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, adjointe au Délégué Régional Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale, Cheffe du pôle administratif et financier, dans la limite des attributions du pôle administratif et financier de la DRAFPEN;

Madame Maryline GARAY, Professeure certifiée, adjointe du Délégué Régional Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale, Cheffe du pôle de l'ingénierie de formation, dans la limite des attributions du pôle de l'ingénierie de formation de la DRAFPEN.

Article 10 : L'arrêté n°AC/SGA n°2021-001 du 12 avril 2021 est abrogé.

Article 11 : Le Secrétaire Général d'Académie GUADELOUPE, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région GUADELOUPE sur le site académique.

RECTORAT

Directrice Académique Guadeloupe

Rectrice d'Académique Guadeloupe

Rectrice d'Académique

Chancelière des Universités

de l'Éducation Nationale

Christine GANGLOFF - ZIEGLER